

IMERYS CERAMICS FRANCE  
154 rue de l'université  
75007 PARIS

Monsieur le Préfet  
Département du Lot  
120, rue des Carmes  
46000 CAHORS

*Objet :*  
Demande d'autorisation environnementale  
pour le renouvellement et l'extension d'une carrière

*Références :*  
Articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement.


Paris, le 4 Octobre 2017

Monsieur le Préfet,

Je, soussigné, Philippe BOURG, Président d'IMERYS Ceramics France, sollicite l'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation de la carrière du Garrisset, sur les communes de Lavercantière, Peyrilles et Thédillac.

Vous voudrez bien trouver ci-après et dans le dossier joint, les renseignements demandés par l'article R.181-13 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

  
Philippe BOURG,  
Président d'IMERYS Ceramics France.

**Identité du demandeur**

Dénomination sociale	IMERYS CERAMICS FRANCE
Forme juridique	Société par actions simplifiée (SAS)
Siège social	154 rue de l'université, 75007 PARIS
Immatriculation RCS	Paris B 490 096 591
Date immatriculation RCS	15-05-2006
SIRET (siège)	490 096 591 00014
Capital social	24 391 012,00 €
Nom du signataire de la demande	M. Philippe BOURG
Qualité du signataire	Président d'IMERYS Ceramics France

**Emplacement du projet : situation cadastrale et statut foncier, superficie et limites du projet**

Le projet de renouvellement et d'extension concerne la carrière de quartz et sables dite du « Garrisset », située sur les communes rurales de Lavercantière, Peyrilles, et Thédillac dans le département du Lot (46), dans la région Occitanie.

Les terrains retenus pour l'extension de la carrière sont localisés sur la commune de Lavercantière au niveau du lieu-dit « Vayrières » et sur une parcelle située sur la commune de Peyrilles. Le projet de renouvellement est sur le territoire communal de Peyrilles et Thédillac.

La situation cadastrale pour la zone d'extension est la suivante :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro de parcelle	Surface totale de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface demandée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
Lavercantière	Vayrière	A4	939	241423	123993	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
	Vayrière	A4	940	114230	25313	
	Vayrière	A4	1206	131	131	
	Vayrière	A4	1207	24604	24604	
	Vayrière	A4	1208	121	121	
	Vayrière	A4	1209	1536	1536	
	Vayrière	A4	1210	64	64	
	Vayrière	A4	1211	1094	1094	
	Vayrière	A4	1212	380	380	
	Vayrière	A4	1213	1667	1667	
	Vayrière	A4	1214	463	463	
Peyrilles	Le Frau	F	930	4030	4030	IMERYS CERAMICS France
<b>TOTAL</b>					<b>198463</b>	

La situation cadastrale pour les terrains faisant l'objet du renouvellement est la suivante :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro de parcelle	Surface totale de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface demandée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
Lavercaitière	Vayrière	A4	1016	6665	1355	IMERYS CERAMICS France
Thédirac	Les Crozes	A	668	2030	2030	IMERYS CERAMICS France
Peyrilles	Le Garrisset	F	872	8160	2000	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	874	2680	2680	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	876	8035	6435	IMERYS CERAMICS France
Peyrilles	Mas Blanc	F	902	3155	775	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	Mas Blanc	F	905	8825	8825	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	906	235	235	M. BESSIERES Eric
	Mas Blanc	F	910	1370	860	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	Le Frau	F	921	12220	12220	M. BESSIERES Eric
	Le Frau	F	922	1875	1875	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	Le Frau	F	923	1365	1365	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	924	8836	8836	Mlle GIMBERT Solange
	Le Frau	F	925	2517	2517	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	926	2025	2025	M. BESSIERES Eric
	Le Frau	F	927	2310	2310	M. BESSIERES Eric
	Le Frau	F	928	2870	2870	M. BESSIERES Eric
	Le Frau	F	929	10685	10685	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	Le Frau	F	932	5745	5745	Mme BALDY Michèle
	Le Frau	F	933	2515	2515	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	937	3270	3270	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	940	2260	2260	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	942	3370	3370	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	943	2400	2400	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	944	39440	39440	M. BESSIERES Eric
	Le Frau	F	945	3630	3630	M. BESSIERES Eric
	Le Frau	F	946	690	690	M. BESSIERES Eric
	Le Frau	F	947	5305	5305	M. BESSIERES Eric
Le Frau	F	948	3365	3365	M. BESSIERES Eric	
Le Frau	F	949	4730	4730	M. BESSIERES Eric	

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro de parcelle	Surface totale de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface demandée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
	Le Frau	F	950	17810	17810	M. BESSIERES Eric
	Le Frau	F	951	11215	11215	M. BESSIERES Eric
	Le Frau	F	956	600	600	M. BESSIERES Eric
	Le Frau	F	1072	330	330	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	1088	15940	8834	M. BESSIERES Eric
	Mas Blanc	F	1118	4245	4245	Mme BESSIERES Christiane
Peyrilles	Mas Blanc	F	1120	370	242	M. BESSIERES Eric
	Mas Blanc	F	1121	16630	820	M. BESSIERES Eric
	Mas Blanc	F	1132	285	285	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	Mas Blanc	F	1137	1250	768	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	Mas Blanc	F	1148	3735	3735	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	1151	345	345	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	1152	19715	19715	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1153	120	120	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1155	450	450	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1156	575	575	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1170	2045	485	M. BESSIERES Eric
	Le Frau	F	1185	830	830	COMMUNE DE PEYRILLES
	Le Frau	F	1186	171	171	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	1187	1596	1596	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	1188	74	74	COMMUNE DE PEYRILLES
	Le Frau	F	1189	49	49	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	1190	3307	3307	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	1191	748	748	COMMUNE DE PEYRILLES
	Le Frau	F	1192	265	265	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	1193	8570	8570	IMERYS CERAMICS France
Le Frau	F	1194	4404	4404	IMERYS CERAMICS France	
Le Frau	F	1195	529	529	COMMUNE DE PEYRILLES	
Le Frau	F	1196	1518	1518	IMERYS CERAMICS France	

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro de parcelle	Surface totale de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface demandée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
	Le Frau	F	1197	7646	7646	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1199	365	365	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1200	8085	8085	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1201	1236	1236	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1202	845	845	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1203	17	17	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1205	677	677	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1211	1708	1708	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1214	2369	2369	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1218	1081	1081	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1221	1543	1543	IMERYS CERAMICS France
	Mas Blanc	F	1223	244	244	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	1224	1123	1123	IMERYS CERAMICS France
	Le Frau	F	1225	11252	11252	IMERYS CERAMICS France
Peyrilles	Mas Blanc	F	Chemin rural du Mas Blanc à Thédillac	-	2107	COMMUNE DE PEYRILLES
	Le Frau	F	Chemin rural de Catus à Dégagnac	-	564	COMMUNE DE PEYRILLES
<b>TOTAL</b>					<b>280115</b>	

Le périmètre de la demande, comprenant le renouvellement sur une partie du périmètre actuellement autorisé, ainsi que le projet d'extension, représente une superficie de 47 ha 85 a 78 ca.

Par ailleurs, une partie des terrains actuellement autorisés font l'objet d'une cessation d'activité à l'issue de leur remise en état. Les parcelles indiquées ci-après ne sont donc pas incluses dans le périmètre de la demande de renouvellement.

Commune	Section	Lieu-dit	N° Parcelle	Surface totale parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface incluse dans le périmètre de l'autorisation actuelle (m <sup>2</sup> )	Surface concernée par la cessation d'activités (m <sup>2</sup> )	Surface réellement exploitée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire	
Commune de PEYRILLES	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	613	1770	1770	1770	4640	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	615	2600	2600	2600	2600	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	616	23800	23800	23800	22900	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	617	4680	4680	4680	4680	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	618	2900	2900	2900	2900	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	619	4385	4385	4385	4385	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	620	6415	6415	6415	6415	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	621	5810	5810	5810	5810	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	622	4190	4190	4190	4190	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	623	5410	5410	5410	5410	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	624	18975	18975	18975	18235	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	625	4980	4980	4980	3800	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	626	5725	5725	5725	5165	M. FRAYSSINET Jean Marie Albert
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	872	8160	8160	6160	5700	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	MAS BLANC	876	8035	8035	1600	0	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	MAS BLANC	899	2175	2175	2175	1995	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	PEYRILLES	F	MAS BLANC	900	2210	2210	2210	960	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	PEYRILLES	F	MAS BLANC	902	3155	3155	2380	0	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	PEYRILLES	F	MAS BLANC	910	1370	1370	510	405	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	PEYRILLES	F	LE FRAU	920	145	145	145	0	M. BESSIERES Eric
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	1079	1840	1840	1840	1840	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE FRAU	1088	15940	14940	6106	0	M. BESSIERES Eric
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	1115	10000	10000	10000	10000	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	LE GARRISSET	1116	11660	11660	11660	11660	IMERYS CERAMICS France
	PEYRILLES	F	MAS BLANC	1120	370	370	128	0	M. BESSIERES Eric
	PEYRILLES	F	MAS BLANC	1121	16630	16630	15810	9000	M. BESSIERES Eric
	PEYRILLES	F	MAS BLANC	1134	1315	1315	1315	0	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	PEYRILLES	F	MAS BLANC	1135	110	110	110	110	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	PEYRILLES	F	MAS BLANC	1137	1250	1250	482	482	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette
	PEYRILLES	F	MAS BLANC	1139	970	970	970	970	M. BESSIERES Eric
PEYRILLES	F	LE GARRISSET	1142	1125	1125	1125	945	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette	
PEYRILLES	F	LE GARRISSET	1144	33605	33605	33605	31555	IMERYS CERAMICS France	
PEYRILLES	F	LE GARRISSET	1145	375	375	375	375	M. BESSIERES Eric / Mme BESSIERES Bernadette	
PEYRILLES	F	LE GARRISSET	1147	14650	14650	14650	14650	IMERYS CERAMICS France	
PEYRILLES	F	MAS BLANC	1170	2045	2045	1560	0	M. BESSIERES Eric	
PEYRILLES	F	MAS BLANC	Chemin rural du Mas Blanc à Thédillac	-	2655	548	112	COMMUNE DE PEYRILLES	
PEYRILLES	F	MAS BLANC - LE GARRISSET	Route communale	-	2000	2000	1260	COMMUNE DE PEYRILLES	
Commune de LAVERCANTIERE	LAVERCANTIERE	A4	VAYRIERE	892	12960	12960	12960	10660	IMERYS CERAMICS France
	LAVERCANTIERE	A4	VAYRIERE	893	17355	17355	17355	11775	IMERYS CERAMICS France
	LAVERCANTIERE	A4	VAYRIERE	901	24515	24515	24515	19415	IMERYS CERAMICS France
	LAVERCANTIERE	A4	VAYRIERE	1016	6665	6665	5310	3080	IMERYS CERAMICS France
				<b>TOTAL</b>	<b>293925</b>	<b>269244</b>	<b>228079</b>		

Les documents attestant de la maîtrise foncière des terrains sont donnés en annexe du dossier.

## **Nature et volume de l'activité - Rubriques de la nomenclature Installations Classées et Eau - Périmètre et règles de servitudes d'utilité publique requises**

La carrière actuellement exploitée par la société Imerys Ceramics France est autorisée jusqu'en mai 2024, pour un volume d'extraction annuel maximum de 900 000 tonnes (300 000 tonnes de quartz et 600 000 tonnes de sables et graviers). Cette date d'autorisation d'exploiter inclut la phase de remise en état (3,5 ans). Selon les dernières évaluations confrontant la stratigraphie et le rythme d'exploitation, le gisement disponible au sein du périmètre actuellement autorisé sera épuisé fin 2018 ou début 2019 en fonction de la demande.

Les tonnages autorisés dans le cadre de l'arrêté en vigueur avaient été définis de manière conservatrice afin de permettre un rythme d'exploitation plus soutenu. Dans le cadre de la présente demande, les tonnages annuels sont modifiés et portent sur :

- 110 000 t/an de quartz et 300 000 t/an de granulats en moyenne,
- 180 000 t/an de quartz et 360 000 t/an de granulats au maximum.

A travers la présente demande de renouvellement et d'extension de carrière, la société Imerys Ceramics France souhaite maintenir son activité d'extraction, de traitement et de commercialisation de quartz extrasiliceux et de granulats (sables et graviers) sur le site de la carrière de Garrisset. Cela lui permettrait de garantir sur le long terme l'approvisionnement :

- en quartz de grande pureté du marché français et européen de l'électrometallurgie du silicium,
- en granulats de bonne qualité des activités régionales de construction.

Le silicium est obtenu par la réduction du quartz (oxyde de silicium) en présence de carbone, à haute température dans des fours électriques (électrometallurgie).

Le silicium métal a quatre applications principales couvrant de vastes secteurs de l'industrie :

- La fabrication d'alliages légers à base d'aluminium. (construction automobile, aéronautique, navale, ...)
- La fabrication des silicones qu'on retrouve dans les résines, élastomères et fluides avec de très nombreuses applications en développement constant (cosmétiques, huiles, peintures, moules, caoutchoucs...)
- La production de cellules pour la majorité des panneaux photovoltaïques, dans la mesure où le silicium permet, du fait de ses propriétés de semi-conducteur, la transformation de l'énergie des rayons du soleil en énergie électrique ;
- L'utilisation dans l'industrie électronique sous forme de puces.

Ce projet s'inscrit également dans une logique de continuité de l'exploitation d'un gisement entamé, sur un site approprié et aménagé pour ce faire. L'enjeu est donc important pour la société en termes économique et social. Il l'est d'une manière certaine, également, pour les collectivités au travers de la pérennisation d'emplois directs et indirects liés à l'exploitation de la carrière et la collecte de taxes.

**Cette demande de renouvellement et d'extension de carrière permettrait de :**

- **poursuivre l'exploitation d'un gisement qui répond à un besoin stratégique européen, national, régional et local ;**
- **maintenir les emplois sur site et les emplois indirects,**
- **concorde avec l'épuisement du gisement actuellement exploité.**

Pour le site concerné par l'extension, les réserves identifiées ont été évaluées à 1 348 000 tonnes de galets de quartz soit l'équivalent d'environ 12 années d'exploitation compte tenu du rythme moyen d'exploitation. Les modalités de sondage sont décrites dans le projet technique.

En outre le renouvellement de l'autorisation à proximité de l'actuel périmètre permettra de conserver les installations connexes (usine de traitement, locaux administratifs, station de chargement des trains...).

La durée sollicitée est liée à celle nécessaire pour l'exploitation du site et sa remise en état, soit une durée totale de 15 années.

En application de l'article L. 181-2 du code de l'environnement, la présente demande d'autorisation environnementale est sollicitée à la fois pour la délivrance d'une autorisation au titre de la législation des Installations Classées (ICPE), au titre de la législation sur les IOTA (Loi sur l'eau), ainsi qu'au titre de l'autorisation de défrichement.

Plusieurs rubriques de la nomenclature sont concernées par cette activité **au titre du code de l'environnement** (annexe à l'article R. 511-9 fixant la nomenclature des installations classées). Elles sont listées dans le tableau ci-dessous :

Désignation de l'activité (installation concernée)	Rubrique	Capacités	Régime	Rayon d'affichage
Exploitation de carrière	2510-1	410 000 tonnes / an (540 000 t/an au maximum)	A	3 km
Criblage, nettoyage, [...] de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels [...]	2515-1	Puissance installée 1 250 kW (dont crible mobile = 72 kW)	A	2 km
Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes	2517	9 000 m <sup>2</sup> (dont stockage de 20 000 t de matériaux de négoce)	D	-
Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	4331	2 cuves aériennes de fioul pour un total de 3,15 tonnes	nc	-
Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	4734-2		nc	-
Oxygène (numéro CAS 7782-44-7)	4725	Poste d'oxycoupage Quantité présente : 30 kg	nc	-
Atelier d'entretien et réparation de véhicules	2930-1	Surface : 126 m <sup>2</sup>	nc	-

Note : A = autorisation ; D = déclaration ; nc = non classé

Aucune servitude d'utilité publique liée aux installations n'est sollicitée.



Par ailleurs, le projet est concerné par trois rubriques de la nomenclature des **Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à la Loi sur l'eau** (annexe de l'article R.214-1 du code de l'environnement) :

Désignation	Rubrique	Capacité	Régime
Ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils	1.3.1.0	50 m <sup>3</sup> /h	A
Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol (surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet)	2.1.5.0	47,86 ha	A
Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	1.1.1.0	-	D

N.B. : - La rubrique 1.3.1.0, en régime d'autorisation (capacité > 8 m<sup>3</sup>/h) est visée dans la mesure où le secteur du projet est en zone de répartition des eaux ;

- La rubrique 1.1.1.0 (régime déclaratif) est visée à la demande des services de l'Etat, mais le pétitionnaire tient à souligner, dans l'objectif d'une bonne compréhension des enjeux du projet, que le forage existe déjà et qu'il est en fonctionnement ;

- La rubrique 2.1.5.0 est également visée, étant entendu que seule une situation exceptionnelle, correspondant à un épisode pluvieux intense prolongé (au-delà de l'occurrence décennale), est susceptible de nécessiter la surverse des bassins de rétention vers le milieu naturel. En fonctionnement normal, les terrains faisant l'objet de la demande de renouvellement et d'extension sont intégralement compris dans un bassin versant clos, ne présentant pas d'exutoire ; les eaux sont orientées gravitairement vers le fond de fouille ou les bassins de décantation sans exutoire naturel. De là, elles sont pompées vers les bassins de l'usine en vue de leur recyclage dans le process.

### **Demande de dérogation à l'échelle 1/200 prescrite pour le plan d'ensemble**

L'article D.181-15-2 du code de l'environnement prescrit la réalisation d'un plan d'ensemble à l'échelle 1/200. Compte tenu du format d'impression (A0) et de la superficie sur laquelle porte la demande d'autorisation, le pétitionnaire sollicite une dérogation à l'échelle prescrite. L'échelle proposée (1/2 000) permet de conserver un niveau de détail suffisant.